

FICHE SYNTHÈSE, APPEL À PROJET : APPEL À CANDIDATURES POUR DES ACTIVITÉS PILOTES RÉPONDANT AUX BESOINS LOCAUX LIÉS À LA CRISE COVID-19

Porté par : Conseil de l'Europe - Fonds Européen pour la jeunesse
Date de clôture : tout au long de l'année 2020- dates limites de dépôt prévues pour les mois de juin, de septembre et d'octobre (en cours de définition)

Description :

Le Fonds Européen pour la Jeunesse (FEJ) lance un appel spécial pour les organisations de jeunesse [locales](#) ou [nationales](#) qui recherchent un financement pour des activités répondant aux besoins locaux résultant de la crise COVID-19.

Les projets devront avoir pour objet la solidarité et le soutien aux personnes touchées par la crise du COVID-19 :

- Soutien à des groupes de personnes particulièrement vulnérables, notamment les sans-abri, les réfugiés et les demandeurs d'asile, les personnes handicapées, les personnes vivant dans l'isolement ou dans des communautés éloignées ;
- Soutien aux services de santé, sociaux et pédagogiques ;
- Education et sensibilisation à l'importance des droits de l'homme dans les réponses à la crise COVID-19.

Types de projets soutenus :

L'AAP fait partie des subventions aux « projets pilotes » : Une activité pilote est une activité

- au niveau local portant sur un défi sociétal contextuel touchant les jeunes,
- fondée sur l'innovation ou la reproduction de meilleures pratiques,
- qui renvoie clairement au contexte local et a des effets sur ce contexte,
- est reliée aux thèmes du programme de jeunesse du Conseil de a une dimension claire du travail de jeunesse
- est basée sur des principes [d'éducation non-formelle](#)

Critères d'éligibilité :

Eligibilité du porteur de projet :

- [Réseaux régionaux d'ONG de jeunesse, ONG nationales de jeunesse, ONG locales de jeunesse](#)
- organisations à but **non lucratif et non gouvernementale**.
- organisation disposant de ses **propres statuts**.
- Organisation organisant des activités **pour les jeunes** (15-30 ans)
- Ce sont **les jeunes qui décident** du programme d'activités.
- **Les membres** de l'organisation ont entre **15 et 30 ans**
- les activités correspondent aux [valeurs et priorités du Conseil de l'Europe](#).

Période de réalisation du projet : pas de précisions

Durée du projet : max. 6 mois

Publics bénéficiaires : Jeunes (15 – 30 ans)

Remarque : Tous les projets pilotes doivent **respecter les mesures sanitaires et de sécurité** mises en place par les autorités compétentes au niveau national ou local. En outre, les organisations de jeunesse

candidates sont fortement encouragées à coordonner leurs activités avec les autorités compétentes et à l'indiquer dans leur proposition de projet.

Critères de sélection :

- La mise en lumière d'un défi spécifique du contexte local concerné (être très concret et spécifique dans la présentation du contexte local, de la situation des jeunes, de leurs défis et besoins).
- La manière dont l'activité répondra à ces défis au niveau local doit être claire.
- Les activités doivent se baser sur l'**innovation** ou la **duplication** et avoir un lien clair avec et un impact sur le contexte local
- Le but des activités doit être d'initier un changement, même s'il n'est pas visible immédiatement
- Une attention particulière sera portée à toute demande incluant une perspective de genre. Cela devra être clairement expliqué dans la demande de subvention.

Financements:

- **Le montant maximum de la subvention est de 10 000 €.**
- **Le FEJ peut couvrir la totalité des coûts réels à hauteur de ce montant.**
- **Versement d'un acompte de 80% dix semaines avant le début du projet, versement du solde après réception.**

Modalités et démarches :

1. [Enregistrement](#) du porteur auprès du FEJ ([Lignes directrices pour l'enregistrement dans le système en ligne du FEJ](#))
2. Après validation de l'enregistrement, vous aurez accès aux formulaires en ligne de demande de subvention

Obligations du porteur de projet :

- [Visibilité du FEJ](#) lors des mesures de communications autour du projet subventionné
- Tout changement/ modification du projet doivent faire preuve d'une approbation préalable du FEJ
- Rapport narratif et financier à remplir en ligne dans les deux mois suivant le projet. Le rapport doit comprendre une liste de participants signée par les jeunes

Informations complémentaires :

Contact (Ligue de l'Enseignement) :

Aurélié Gaudin
agaudin@laligue.org